



Pseudo Facebook ou utilisation de nom sur réseau social

Par **Kab**, le **24/06/2015** à **09:47**

Bonjour je vous expose mon problèmes

J'ai mis sur Facebook le nom de mon grand père (que je vais nommer X) je travail en boîte de nuit comme Serveur.

Mon grand père avait un frère lui aussi porte ce nom de famille X et ces enfant donc mes oncles éloigné veulent porter plainte contre moi car j'utilise leur nom de famille (usurpation et préjudice) or cela fait des années que j'utilise ce nom pour hommage à mon grand père et que c'est que depuis 2 semaines qu'ils s'en rendent compte . Je ne publie rien de mal et je nai en aucun cas jouer un rôle préjudiciable dans leur carrière car ils occupent depuis des années leur poste de travail.

Peuvent ils porter plainte contre moi et mes cousins cousines car nous utilisons sur réseaux sociaux le nom de notre grand père ? Meme si ce n'est pas notre nom sur nos papiers ?

Par **jacques22**, le **24/06/2015** à **11:14**

Bonjour,

FB ne vous a pas demandé une pièce d'identité pour utiliser votre compte?!

Par **Kab**, le **24/06/2015** à **13:46**

Non Facebook demande pas cela . Ni aucun autre réseau social. Donc pourquoi m'attaquer moi et bons dans ces cas là les réseaux sociaux ?

Par **Visiteur**, le **24/06/2015** à **14:35**

Bonjour,

laissez les porter plaine, je ne pense pas que ça aille très loin ! donc si je prends Pépette

comme surnom sur FB; toutes les familles qui s'appellent Pépette vont porter plainte ?

Par **Kab**, le **24/06/2015 à 15:11**

Non Facebook demande pas cela . Ni aucun autre réseau social. Donc pourquoi m'attaquer moi et pas dans ces cas là les réseaux sociaux ?

Par **jacques22**, le **24/06/2015 à 15:31**

Non seulement j'ai du leur donner une pièce d'identité pour créer mon compte FB mais à chaque fois que je suis dénoncé comme faux compte je dois le prouver à nouveau!!!

Par **jacques22**, le **24/06/2015 à 15:38**

Bonjour et merci grenouille,
Ma JAP m'a clairement confirmé qu'il était formellement interdit d'utiliser un pseudo sur internet et d'utiliser de fausses identités. Moi, mon problème vient du fait que j'ai des centaines ou milliers d'homonymes avec le même prénom, alors je dois montrer mes papiers d'identité pour prouver que mon compte correspond toujours à mon identité.

Pour Kab, si j'ai bien compris, il usurpe carrément un nom. Il sera condamné à coup sur!

Par **Visiteur**, le **24/06/2015 à 15:42**

c'est quoi cette histoire de pièces d'identité sur FB ???

Par **miyako**, le **24/06/2015 à 15:57**

Bonjour,
Eh oui! attention à FB et Twitter, on se croit à l'abri derrière un pseudo "dudule ou tartempion", c'est une grande illusion. On raconte tout et n'importe quoi sur ces réseaux dits "sociaux" c'est très dangereux.
N'oublions pas qu'à chaque connexion, tout est enregistré et qu'avec l'adresse IP, on peut tout connaître; même depuis un cybercafé, avec le n° de machine on peut localiser.
Savez-vous que lorsque l'on va sur google, tout est enregistré par google lui-même à notre insu.
OUI, si l'on utilise une fausse identité, on peut être poursuivie.
Et effectivement, il faut bien dire que y'en a marre de tous ces gens qui racontent n'importe quoi sur les réseaux sociaux.

Un peu d'ordre, cela ne ferait pas de mal.
suji KENZO

Par **jacques22**, le **24/06/2015** à **16:09**

Bonjour et merci grenouille,
Vous n'ignorez pas quand même qu'un patriot act français a été récemment voté!
Depuis, vous devez transmettre à FB votre CNI correspondant à votre nom FB et le confirmez à chaque délation.
Par ailleurs, tous les ordi de ma famille sont perquisitionnés depuis 2 ans à cause seulement de mon adresse IP et au risque de faire aussi embastiller tous les gens chez qui je me connecte!!!

Par **Visiteur**, le **24/06/2015** à **16:10**

que l'on soit enregistré c'est une évidence ! et pas que sur les réseaux sociaux ! Après, l'aspect délictueux d'un faux profil... A moins de se lancer dans la diffamation mais sinon... Là il est question juste d'un nom si j'ai bien compris ? et d'ailleurs; nom ou prénom ? Ou alors si on construit vraiment un faux profil ? avec adresse, lieux de naissance,... bref la totale !?

Par **jacques22**, le **24/06/2015** à **16:46**

Bonjour et merci grenouille,
Il est déjà interdit d'utiliser des pseudos alors usurper un nom est une grave infraction pénale!!!

Par **Visiteur**, le **25/06/2015** à **08:18**

interdit d'utiliser des pseudos ?? mais vous plaisantez !? c'est ce que propose justement quasiment tous les sites !??? vous croyez que Grenouille est mon vrai nom ??

Par **jacques22**, le **25/06/2015** à **09:28**

Bonjour et merci grenouille,
Là , je ne parle que de FB.
Quant à vous, je ne pense pas qu'effectivement vous respectiez le droit positif français
Mais moi, si je ne veux pas être encore plus poursuivi pénalement, j'ai bien été obligé de mettre ma vraie identité, même sur ce site!!! (Mon principal problème étant qu'ayant un

prénom et nom très courant, je suis obligé de le compléter, ce que j'ai fait par un chiffre on ne peut plus officiel aussi)

Par **jacques22**, le **25/06/2015 à 09:29**

Se pose d'ailleurs aussi le problème des @!

Par **Visiteur**, le **25/06/2015 à 09:31**

je serais curieux d'avoir l'avis des modérateurs de ce site quant à votre inscription ?

Par **Kab**, le **25/06/2015 à 16:33**

Merci à tous pour vos réactions

Par **Kab**, le **25/06/2015 à 16:43**

Si un jour Will smith décide de porter plainte contre tous les personnes qui utilise son nom (supposons que c'est son vrai nom) il peut ?

Par **jacques22**, le **26/06/2015 à 08:31**

s'ils ne s'appellent pas Will smith oui!
maintenant en droit commercial n'importe qui peut s'approprier privativement jusqu'au nom d'une commune en portant plainte contre tous les autres qui l'utilisent (Aff Laguiole).

Par **miyako**, le **26/06/2015 à 22:19**

Bonsoir,
Encore un escroc ,voilà le plus bel exemple d'usage de pseudo à des fins d'escroquerie .
Surtout avec gmail.com,c'est très facile de savoir qui se cache derrière .
Croyez moi,on va savoir qui se cache derrière çaterina 123.
N'oubliez pas que GMAIL.COM c'est directement géré par Google.
J'espère que personne n'est dupe et ne va pas croire un tel escroc,d'autant plus que ce forum n'est pas fait pour faire de la publicité mensongère.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **Eozen**, le **26/06/2015** à **22:44**

Comment peut elle ainsi autant spammer? !